

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 MARS 2023
N°12/2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Sylvie CHABANY, première adjointe.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : BONNET-GAMARD P. à ABRAHAM-MOREL A., CATTANI JL. à BARET E., DIETRICH F. à CHABANY S., DOMINGUEZ F. à PROCACCI T., MOLLARD N. à RIOU M.

ABSENTE : CHAUMONT L.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Fabrice DEUTSCH est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**REGLEMENT DU SEJOUR DE VACANCES ENFANCE A VILLARD DE LANS
- JUILLET 2023**

Madame Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation enfance et jeunesse, présente le projet du règlement intérieur du séjour à **Villard de Lans du samedi 8 juillet 2023 au jeudi 13 juillet 2023**.

Ce règlement fixe les modalités de participation des enfants et des jeunes, les modalités de règlement de la participation financière des familles et les tarifs.

Pour le séjour enfance et jeunesse, il sera demandé aux familles un versement d'arrhes lors de l'inscription afin de renforcer l'engagement des participants.

Madame Sylvie CHABANY propose au conseil municipal d'approuver ce règlement

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement du séjour à Villard de Lans.

CHARGE Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et les services municipaux de veiller à son application et son respect.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 038-213800717-20230306-D230306_12-DE



AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 7 mars 2023

La première Adjointe,
Sylvie CHABANY

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de CHAMP SUR DRAC' and '(Maire)' at the bottom.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification